

Séance du lundi 9 mars 2026

D'après convocation du 3 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint Simon de Bordes, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marc THOMAS, Maire.

Présents : THOMAS Jean-Marc, NOCQUET Didier, BOUCHET Paul, MESSU Christophe, GERVAUD Marie-Odile, BIGOT Alain, CONSTANTIN Philippe, PLAIRE Patricia, LATORSE GAUTRIAUD Valérie, LEIGNEL Laury et TARTRE Michel

Représenté : Néant

Absente excusée : RATEAU Aurélie

Absent : Néant

Nombre de membres :	- en exercice	12
	- présents	11
	- votants	11

Le Conseil Municipal a désigné Philippe CONSTANTIN, secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Procès-verbal du 9 février 2026
- Compte Financier Unique
- Orientations budgétaires
- Vote des subventions
- Participation financière des frais de scolarité des communes du RPI
- Participation financière des frais de scolarité de Villexavier
- Soutien aux communes sinistrées par les inondations
- Motion en faveur de la filière Cognac
- Elections municipales
- Questions diverses

Avant de commencer, Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Vente complémentaire d'une partie de la parcelle AL 143

Accord du Conseil Municipal.

Procès-verbal du 9 février 2026

Le procès-verbal de cette réunion n'apportant pas d'observation, est adopté à l'unanimité des membres présents.

Compte Financier Unique

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2222-3,
Considérant que le compte financier unique met en évidence les informations clés sur la situation budgétaire et financière de la commune,
Considérant que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnance et celles du comptable, simplifiant leurs travaux préparatoires à sa production,

Considérant que Monsieur le Maire a quitté la séance et n'a pas participé au débat, ni au vote de ce compte financier unique et que le Conseil Municipal a désigné Monsieur Michel TARTRE président pour l'approbation du compte financier unique,
Vu le rapport de présentation du compte financier unique du budget principal et du budget annexe pour l'année 2025 de la commune, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Budget principal

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report 2024		389 427,27	132 874,36			256 552,91
Opérations 2025	667 563,26	682 002,09	208 340,46	256 477,91	875 903,72	938 480,00
Totaux	667 563,26	1 071 429,36	341 214,82	256 477,91	875 903,72	1 195 032,91
Résultats		403 866,10	84 736,91			319 129,19

Budget annexe - Lotissement Clos de la Maine

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report 2024		0,00	0,00			0,00
Opérations 2025	85 589,78	85 589,78	85 589,78	200 000,00	171 179,56	285 589,78
Totaux	85 589,78	85 589,78	85 589,78	200 000,00	171 179,56	285 589,78
Résultats		0,00		114 410,22		114 410,22

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- adopte le compte financier unique du budget principal et le compte financier unique du budget annexe « Lotissement Le Clos de la Maine » pour l'exercice 2025 tels qu'ils ont été présentés,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Orientations budgétaires

Un tableau récapitulatif des travaux en cours et à prévoir est présenté par Monsieur le Maire.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

SAINT SIMON DE BORDES

Opérations	Dépenses	Recettes	Informations complémentaires
Voirie			
PATA	12.391,80		Fonctionnement
Travaux voirie (Rembert/Chez Laloie/Ridois/Arnaudeaux)	57.291,73		Subv. Fonds Dép Péréquation
Chemin de Blaye - Attendre les travaux Chez Naudon - 2026 ou 2027	10.050,48		(en Fonctionnement)
Parking Salle des Fêtes - Colas (payés 22.046,43 € TTC en 2025)	2.517,32		Subv. CD 10.025,20 € versée en oct 24
Parking Salle des Fêtes - Colas (complément parking)	6.307,20		
Ecluse - Rue Principale	2.789,10		
Ecluse - Chez Bernard - Vu avec Mr Dubois, se fera en 2027	14.904,00		
P.L.U			
Modification PLU (honoraires Balin)	3.720,00		
Assainissement			
Etang	11.400,00		
Défense incendie			
Poitevin/Chassebrie/Rembert (payé 29.096,54 € TTC en 2024 et 2025)		4.849,42	Subv. CD versée en mars 2026
Rénovation borne incendie Les Hillairets	2600,26		
Eglise - Façade			
Honoraires (payé 12.000 € TTC en 2023 et 2024)	2.040,00		
Instrumentation (fissomètres et nacelle)	7.860,00		
Eglise - Sacristie			
Fenêtres	3.162,32		
Matériaux pour travaux en régie	5.840,19		
Salle de conseil et de mariage Projet initial dans le local chasseur			
Toiture (payé 32.873,50 € TTC en 2025)		9.588,00	Subv. C.D. versée en mars 2026
Requalification du cœur de village			
Travaux (démolition, reconstruction et parking)	237.000,00	83.780,00	Subvention DETR sollicitée
Frais d'étude et de cabinet	14.340,00	73.307,50	Subvention CD PACT 17 sollicitée
		10.472,50	Subvention Fonds verts à solliciter

Salle associative La Granchère				
Acquisition bâtiment Rouzeau	38.000,00			
Démolition partie habitation	11.850,00			
Maçonnerie après démolition	devis en attente			
Assainissement	11.880,00		Subvention CD 35 % du montant HT à solliciter	
Electricité et chauffage	6.606,00			
Plomberie (sanitaires, douche, évier, chauffe eau, raccordement eau)	11.368,50			
Réseaux eau et électricité (supression d'un compteur Linky 700 €)	devis en attente			
Matériaux divers travaux en régie (carrelage, cloisons, porte, clôture...)	5.521,84			
Ravalement façades batiments communaux				
Façades	32.449,49	9.464,43		Subv C.D 35 % sur le HT à solliciter
WC public				
Plomberie	1.731,40			
Electricité	devis en attente			
Matériaux divers travaux en régie	devis en attente			
Logement 4 Place de l'église				
Plomberie	devis en attente			
Electricité	devis en attente			
Matériaux divers travaux en régie	devis en attente			
Divers				
Archives - Mise aux normes électriques	1.840,00			
Cavurnes	7.000,00			
Ecole - Porte vitrée derrière la grande porte en bois	6.131,81		Remboursable en 5 annuités sans intérêt En fonct - Réalisé par l'agent	
SDEER - Bornes de recharge	19.600,00			
Réhausse trottoir Salle des Fêtes - Matériaux pour travaux en régie	2.000,00			
Local actuel chasseurs - Baie vitrée derrière la porte en bois	4.949,82			
Divers matériel (dont compresseur 677,20 € TTC)	2.000,00			
Acquisition complémentaire parcelle ZO 196	2.822,00			
Sono	350,00	300,00	Revente sono de Nov 2022 à l'âge d'or	
Décoration Noël	1.800,00			
Eglise - Mise en sécurité de l'installation de la cloche	2.762,58			
Cantine - Climatisation	5.816,21			
Salle des Fêtes - Elargissement porte stockage tables et chaises	3.408,00			

Au vu de l'augmentation des tarifs appliqués par le Syndicat de la voirie, Monsieur Christophe MESSU, adjoint délégué à la voirie, suggère de demander à une autre entreprise une proposition de prix. Il sera demandé un devis à l'entreprise Picoulet.

Madame Laury LEIGNEL souhaite savoir où en la demande de prise en charge du complément de la remise en état du parking à la salle des fêtes par See You Sun. Monsieur le Maire répond que cette demande a été refusée.

Avant d'envisager les travaux de restauration de la façade de l'église, il est nécessaire d'installer des fissuromètres pour détecter les éventuels mouvements de l'édifice.

Le projet du local des chasseurs au lieu-dit « La Granchère » nécessite des aménagements intérieurs et extérieurs. Les membres du Conseil Municipal s'interrogent sur la nécessité d'y mettre un chauffage au vu de l'absence d'isolation. Un poêle à bois pourrait être envisagé. Toutefois, cela devra être installé par un professionnel car en cas d'incendie, la mairie serait responsable. De plus, tous les frais de fonctionnement, tel que l'électricité, l'eau, l'entretien annuel d'un poêle à bois... devront-ils être à la charge de l'ACCA ou de la commune ? Les avis divergent. Monsieur le Maire propose d'y réfléchir ultérieurement.

Lorsque les chasseurs auront libéré le local actuel, il pourrait être envisagé d'y mettre des toilettes publiques dans la pièce du fond avec une ouverture sur le côté avec un système de nettoyage au jet d'eau.

La sono qui avait été achetée en 2022 n'est pas assez puissante pour les animations en extérieur. Il est proposé de la céder au club de l'âge d'or et d'en acquérir une plus performante.

Des devis ont été demandés pour l'installation d'une porte vitrée derrière les portes du local actuel des chasseurs et derrière la porte en bois de l'école, ainsi qu'un devis pour l'agrandissement de la porte de stockage des tables et des chaises dans la salle des fêtes. L'agent communal sera sollicité pour savoir s'il aura la possibilité de faire ces travaux.

Vote des subventions

Monsieur le Maire fait un rappel des subventions qui ont été versées en 2025 pour les associations communales et propose de :

- reconduire les subventions pour l'ensemble des associations, à l'exception de l'association Les Passeurs de Fleurs qui quitte la commune à la fin de cette année scolaire,
- augmenter le montant de la subvention attribuée à la Gaule Jonzacaïse car elle participe activement à la vie de l'étang en y déposant des poissons régulièrement,
- soutenir l'association hand'invisibles qui milite pour la reconnaissance des handicaps invisibles.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2026 :
 - o Bibliothèque de Saint Simon de Bordes 450,00 €
 - o Club de l'Age d'Or de Saint Simon de Bordes 400,00 €
 - o Comité des Fêtes de Saint Simon de Bordes 350,00 €
 - o Société chasse La Diane de Saint Simon de Bordes 350,00 €
 - o Association des Parents d'Elèves 350,00 €
 - o Alcoolique Assistance Croix d'Or de Chte Mme 50,00 €
 - o Banque Alimentaire de Chte Mme 150,00 €
 - o Les Restos du Cœur de Chte Mme 150,00 €
 - o La Gaule Jonzacaïse 150,00 €
 - o Association Française contre les Myopathies 100,00 €
 - o Association des Donneurs de Sang 150,00 €
 - o SPA Le Bois Ruleau 50,00 €
 - o La Pédale Jonzacaïse 200,00 €
 - o L'A.D.M.R. 350,00 €
 - o Hand'invisibles 150,00 €
- ⇒ soit un total de 3.400 €uros
- d'acheter 10 colliers au prix unitaire de 37 €uros TTC pour l'A.C.C.A. La Diane, qui serviront à la régulation du gros gibier, soit un total de 370 €uros.

Participation financière des frais de scolarité des communes du RPI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'article L212-8 du code de l'éducation dispose que lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait entre la commune d'accueil et la commune de résidence.

Monsieur le Maire propose donc de fixer la participation financière pour l'année 2026, qui sera demandée aux communes dont les enfants fréquentent l'école de Saint Simon de Bordes. Cette contribution est calculée sur la base du Compte Administratif 2025, pour les dépenses scolaires et périscolaires et des effectifs au jour de la rentrée scolaire de l'année 2025 / 2026.

Article	Libellé	CA 2025
2158	Matériel cantine	516,00 €
2184	Petit mobilier école	532,33 €
60611	Eau	157,31 €
60612	Electricité	3.534,20 €
60621	Combustible	301,93 €
60623	Alimentation	16.127,53 €
60631	Produits d'entretien	1.180,37 €
60632	Petit matériel	563,89 €
60636	Vêtements de travail	0,00 €
6067	Fournitures scolaires	2.029,10 €
6068	Autres fournitures garderie	198,94 €
615221	Entretien bâtiments	4.421,15 €

6156	Maintenance copieur	449,73 €
6161	Assurances	658,31 €
618	Analyses cantine et contrôles école / cantine	1.376,93 €
624	Transports scolaires	410,00 €
626	Téléphone / Internet	1.581,12 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	238,21 €
6475	Produits pharmaceutique	0,00 €
6475	Visite médicale - Céline / Corine / Dominique	331,20 €
64	Frais du personnel - Céline	25.937,11 €
64	Frais de personnel - Corine	24.653,95 €
64	Frais de personnel - Dominique	25.374,39 €
	Dépenses	110.573,70 €
7067	Recettes cantine / garderie	19.754,70 €
	<u>Total Dépenses</u>	<u>90.819,00 €</u>

Le nombre d'élèves pour l'année scolaire 2025 / 2026 s'élève à 38. Ce qui fait un coût moyen par élève de 2.389,97 Euros pour l'année 2026.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- fixe à 2.389,97 Euros par enfant, la contribution financière au titre de l'année 2026 que les communes de résidence devront verser à la commune de Saint Simon de Bordes pour la scolarisation des enfants à l'école élémentaire de Saint Simon de Bordes,
- autorise Monsieur le Maire à émettre un titre à chaque commune concernée.

Participation financière des frais de scolarité de Villexavier

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'article L212-8 du code de l'éducation dispose que lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait entre la commune d'accueil et la commune de résidence.

Monsieur le Maire propose donc de fixer la participation financière pour l'année 2026, qui sera demandée à la commune de Villexavier dont les enfants fréquentent l'école de Saint Simon de Bordes. Cette contribution est calculée sur la base du Compte Administratif 2025, pour les dépenses scolaires et périscolaires et des effectifs au jour de la rentrée de l'année scolaire 2025 / 2026.

Article	Libellé	CA 2025
60611	Eau	157,31 €
60612	Electricité	2.593,45 €
60631	Produits d'entretien	590,19 €
60632	Petit matériel	231,19 €
6067	Fournitures scolaires	2.029,10 €
615221	Entretien bâtiments	2.033,15 €
6156	Maintenance copieur	449,73 €
6161	Assurances	400,39 €
618	Contrôle école	324,00 €
624	Transports scolaires	410,00 €
626	Téléphone / Internet	1.581,12 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	195,12 €
6470	Produits pharmaceutique	0,00 €
6470	Visite médicale - Céline	110,40 €
64	Frais du personnel - Céline	10.716,21 €
	Total	21.821,36 €

Le nombre d'élèves pour l'année scolaire 2025 / 2026 s'élève à 38. Ce qui fait un coût moyen par élève de 574,25 Euros pour l'année 2026.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- fixe à 574,25 Euros par enfant, la contribution financière au titre de l'année 2026 que la commune de Villexavier devra verser à la commune de Saint Simon de Bordes pour la scolarisation des enfants domiciliés à Villexavier et scolarisés à l'école élémentaire de Saint Simon de Bordes,
- autorise Monsieur le Maire à émettre un titre à la commune de Villexavier.

Soutien aux communes sinistrées par les inondations

Les inondations du mois de février 2026 qui ont touché plusieurs communes du département de la Charente-Maritime, ont causé beaucoup de dégâts aux habitations mais également sur les infrastructures routières.

Devant l'ampleur de la catastrophe, Monsieur le Maire propose de faire un don de 500 Euros au nom de la commune pour venir en aide aux sinistrés. Un compte dédié aux dons a été ouvert par l'Association des Maires de France de la Charente-Maritime.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte que la commune de Saint Simon de Bordes verse la somme de 500 Euros aux communes sinistrées par les inondations de février 2026,
- charge Monsieur le Maire d'effectuer ce virement sur le compte de l'AMF 17.

Motion en faveur de la filière Cognac

Considérant que la filière Cognac a été ciblée par une enquête antidumping chinoise en réponse à des décisions apportées par l'Union Européenne dans le domaine des véhicules électriques,

Considérant que cette procédure a très profondément déstructuré la présence du cognac sur ce qui était jusqu'alors son deuxième marché en volume et son premier marché en valeur,

Considérant que les engagements de prix minimum et la réouverture du marché duty free négociés par l'interprofession n'ont en rien inversé la tendance sur ce marché,

Considérant que, dans ce contexte difficile pour l'économie de la région, la filière n'a d'autre choix que d'adapter le dimensionnement de son vignoble à la situation actuelle,

Considérant que la filière fait déjà son possible sur ses propres ressources pour amortir l'impact de ces taxes,

Considérant que la Commission Européenne, à la demande de la filière, a acté officiellement de la gravité de la situation, et accepté le principe d'un soutien spécifique à cette dernière,

Considérant que la participation des autorités françaises est nécessaire pour officialiser et faire aboutir cette démarche,

Considérant que depuis six mois, ces mêmes autorités n'ont pas répondu aux demandes explicites et réitérées de l'interprofession d'appui en faveur de la filière,

Vu l'appui à la filière Cognac de la Communauté de Communes de Haute Saintonge et de l'association des maires et des présidents d'intercommunalité de Charente-Maritime qui ont demandé expressément au gouvernement français qu'il accompagne cette dernière activement à Bruxelles pour faire émerger, avec la Commission Européenne, les mesures de soutien qui lui ont été promises,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- adopte la motion en faveur de la filière cognac telle qu'elle a été présentée.

Elections municipales

Le 15 mars auront lieu les élections municipales. Le tableau des permanences est établi ainsi :

Horaires	Membres
8 h 00 à 10 h 00	Christophe MESSU
	Valérie LATORSE GAUTRIAUD
	Corinne BONNAUDEAU
10 h 00 à 12 h 00	Jean-Paul BOUCHET
	Patricia PLAIRE
	Michel TARTRE
12 h 00 à 14 h 00	Alain BIGOT
	Philippe CONSTANTIN
	Elise VIAUD
14 h 00 à 16 h 00	Jean-Marc THOMAS
	Marie-Odile GERVRAUD
	Michel CHAMPEAU
16 h 00 à 18 h 00	Didier NOCQUET
	Laury LEIGNEL
	Pascal SEGUIN

Questions diverses

✓ Monsieur le Maire informe qu'il a mis à disposition gratuitement jusqu'au 5 septembre 2026, le logement situé 4 Place de l'église au profit de l'**association CAATS** afin d'y stocker la nourriture et des chats. En contre partie de la gratuité, les chats errants seront capturés et s'ils ne sont pas pucés, l'association CAATS prendra en charge leur stérilisation. Le logement sera libéré à la date échéance. Il est précisé que si l'association a besoin de l'eau et de l'électricité, ce sera à leur charge.

✓ Monsieur le Maire souhaite proposer aux administrés une **assurance complémentaire santé**, comme cela se fait dans certaines communes. Groupama viendra prochainement faire une proposition. Il sera également demandé à AXA une offre de contrats et de prix.

✓ Monsieur le Maire a reçu Monsieur Grégoire BEIX responsable de l'entreprise qui a repris la **carrière Audouin** située Route d'Allas. Ils ont acheté des parcelles de terre pour agrandir l'activité de la carrière. Mais afin de les exploiter et en accord avec les propriétaires dont ce chemin dessert leurs terres d'exploitation, le chemin rural n° 18 devra être détourné. Monsieur le Maire ajoute que le calcaire ne sera plus gratuit pour la commune mais à ce jour le tarif n'a pas encore été déterminé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Numéro d'ordre des délibérations

- 202603001 : CFU - Approbation
- 202603002 : Vote des subventions

- 202603003 : Participation financière des frais de scolarité des communes du RPI
- 202603004 : Participation financière des frais de scolarité de Villexavier
- 202603005 : Aide financière aux sinistrés des inondations en Charente-Maritime
- 202603006 : Motion en faveur de la filière cognac
- 202603007 : Vente complémentaire d'une partie de la parcelle AL 143

Le Maire,
Jean-Marc THOMAS

Le secrétaire de séance,
Philippe CONSTANTIN